



Conseil communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 16 juin 2016 à 18h30

Salle socioculturelle de Frolois

Étaient présent(e)s : Xavier **BOUSSERT** _ Jean-Marie **BUTIN** _ Claude **CIAPPELLONI** _ Gérard **FONTAINE** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Denis **GARDEL** _ Dominique **GOEPFER** _ Michel **GRILLOT** _ Claude **GUIDAT** _ James **HARDEL** (supplée Stéphane **BOEGLIN**) _ Anne-Lise **HENRY** _ Michel **HEQUETTE** _ Marie-Louise **KADOK** _ Sandrine **LAMBERT** _ Jean **LOPES** _ Catherine **NOEL** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Dominique **RAVEY** _ Richard **RENAUDIN** _ Lydie **ROUYER** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Etienne **THIL** _ Hervé **TILLARD** _ Jean-Paul **VINCHELIN** _ Florence **WAZYLEZUCK** _ Thierry **WEYER** _ Denise **ZIMMERMANN**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s : Stéphane **BOEGLIN** (suppléé par James **HARDEL**) _ François **BRAND** (procuration à Etienne **THIL**) _ Delphine **GILAIN** (procuration à Sandrine **LAMBERT**) _ Christophe **HANU** (procuration à Patrick **POTTS**) _ Gilles **JEANSON** _ Daniel **LAGRANGE** (procuration à Jean-Marie **BUTIN**) _ Pascal **SCHNEIDER** (procuration à Jean-Paul **VINCHELIN**) _ Ismail **TAHTACI**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	8 juin 2016
<u>Date d'affichage</u> :	24 juin 2016
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	35
<u>Nombre de présents</u> :	28
<u>Nombre de votants</u> :	33
<u>Secrétaire de séance</u> :	Anne-Lise HENRY

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Affaires et communications diverses
2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 12 mai 2016
3. Désignation d'un secrétaire de séance
4. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2016_ 77	Commande publique	Groupement de commandes - Achat de gaz
2016_ 78	Finances	Mise en réserve du taux de cotisation foncière des entreprises
2016_ 79	Finances	Maintien de la garantie d'emprunt – Ferme de la Faisanderie
2016_ 80	Commande publique	Conventions CCMM / APIC - CCMM/ GESEMM
2016_ 81	Finances	Décision modificative n°1 - budget assainissement
2016_ 82	Finances	Décision modificative n°1 - budget eau
2016_ 83	Finances	Décision modificative n°1 - budget principal
2016_ 84	Finances	Décision modificative n°2 - budget valorisation des ordures ménagères

1. Affaires et communications diverses

En ouvrant la séance, le président informe le conseil qu'il vient de recevoir les représentants du collectif qui milite pour l'accès au haut débit des habitants de Frolois. Pour Filipe Pinho, la disparité de l'accès à internet n'est effectivement pas acceptable. La conférence des maires s'est réunie récemment sur ce sujet; elle a pris connaissance du projet de déploiement de la fibre optique envisagé par la région. S'il se concrétise, un coût important sera à la charge des territoires. Il n'est pas normal que dans les grandes agglomérations, la desserte soit financée par les opérateurs privés, alors qu'ailleurs un effort lourd serait demandé aux habitants. C'est pourquoi il propose que ces enjeux soient pris en compte par le pôle métropolitain en cours de construction. Il souhaite également que dans ce domaine Moselle et Madon parle d'une seule voix, et invite les maires à coordonner leurs initiatives sous l'égide de la CCMM.

1. Calendrier réunions

Jeudi 23 juin annoncé 18h30 - finalement 18h00.

	Bureaux à 18h00	Conférences des maires Espace Ariane	Conseils à 18h30	
JUIN	jeudi 23 juin ancien site INRS Bât B2		jeudi 16 juin	Accueil de Méréville à Frolois
JUILLET	Pas de bureau		jeudi 7 juillet	Messein
AOÛT	Pas de bureau		Pas de conseil	
SEPTEMBRE	jeudi 8 septembre ancien site INRS Bât B2		jeudi 15 septembre	Neuves-Maisons???

2. Aire d'accueil de grand passage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit la mise à disposition sur le secteur Grand Nancy, Moselle Madon, de 150 places permettant l'accueil des « grands passages ». C'est-à-dire le séjour de courte durée.

Au terme d'une concertation sous l'égide du préfet, pour l'année 2016 les grands passages seront répartis entre un site dans le Grand Nancy et le parc d'industries Moselle rive gauche. Proposé par la communauté de communes Moselle et Madon en accord avec le maire de Messein, ce site permet l'accueil des gens du voyage dans les conditions satisfaisantes. Il devrait éviter le stationnement intempestif de groupes de voyageurs dans des lieux non prévus à cet effet, comme cela se produit tous les étés depuis de nombreuses années.

Chaque territoire devra répondre à ses obligations, Moselle et Madon l'a déjà démontré avec l'aire permanente située au Champ le Cerf à Neuves-Maisons. Elle continue aujourd'hui. Les élus estiment que tout le monde doit assumer sa responsabilité dans ce domaine, afin d'éviter des occupations qui entraînent des tensions tout au long de l'été.

3. ADCF - 27e convention nationale de l'intercommunalité

La 27e convention nationale de l'intercommunalité aura lieu **jeudi 13 et vendredi 14 octobre 2016 au centre de congrès de Strasbourg.**

Retour auprès de Nancy Cabanel **avant le 30 juin 2016** – [03.83.26.01.55/ncabanel@cc-mosellemadon.fr](mailto:ncabanel@cc-mosellemadon.fr)

4. Point d'étape sur le projet de territoire

Filipe Pinho présente les principales orientations du projet de territoire que le conseil sera appelé à valider à l'automne prochain (cf diaporama ci-joint).

5. Pôle métropolitain

Filipe Pinho présente au conseil le projet de contribution de la CCMM sur la construction du pôle métropolitain (version définitive ci-jointe).

A l'issue de la présentation, Marie-Lou Kadok estime que la maison du tourisme a son utilité, même si son centre de gravité est trop toulousain. Sur ce point, Filipe Pinho essaie de ne pas confondre une logique de tourisme, qui recouvre les grands sites et les produits à créer, et une logique de loisirs de proximité.

Jean-Paul Vinchelin souhaite que soit fortement mise en avant la conception d'une agence de développement économique telle qu'elle est portée par les élus de Moselle et Madon depuis plusieurs années.



Création d'un pôle métropolitain

Contribution de la CC Moselle et Madon

Le syndicat mixte du SCOTSud54 a appelé toutes les intercommunalités adhérentes à exprimer par écrit leur avis sur la « mise initiale du consultant » qui jette les bases du futur pôle métropolitain.

D'une manière générale, la CCMM est extrêmement favorable au développement de la coopération entre les territoires du Sud 54, dont notamment la métropole. Dès le 26 février 2015, les élus de la CCMM ont, à l'unanimité, délibéré pour exprimer leur position sur l'évolution des périmètres intercommunaux et la coopération métropolitaine. Dans cette délibération, ils lançaient « *oui au pôle métropolitain pour concrétiser la coopération avec l'agglomération nancéenne* ».

Par ailleurs, la lettre de mission adressée le 7 septembre 2015 par le Premier ministre au préfet de Meurthe-et-Moselle a lié la transformation de la communauté urbaine en métropole à la construction « *d'une nouvelle solidarité entre les territoires urbains, péri-urbains et ruraux.* »

Dans ce contexte, nous nous réjouissons que la perspective d'un pôle métropolitain ait fait l'objet d'un travail intense depuis plus d'une année. A ce stade, nous redisons :

- **Oui à la création d'un pôle métropolitain dès 2017**
- **Oui à un projet ambitieux** de coopération métropolitaine. Evidemment, le sujet est complexe, et la construction sera forcément évolutive. Toutefois, pour que la création du pôle métropolitain ait un intérêt réel et soit comprise par les citoyens, il faut que ses effets se voient, et assez rapidement : attention au risque de la coquille vide !

Sur certains thèmes, les orientations de la « mise initiale » manquent d'ambition et de volontarisme. Le phasage dans le temps est inévitable. Mais attention à ne pas diluer le projet en ne fixant pas assez haut la barre de l'ambition. Nous formulons donc des propositions pour muscler le projet.

1. Développement économique et accueil des entreprises

- D'accord avec l'élaboration d'une stratégie d'accueil des entreprises
- Sur la question de l'outil d'appui au développement économique, la CCMM, avec les autres intercommunalités de Terres de Lorraine, dispose avec l'ADSN d'un outil qui a fait la preuve de son efficacité. Il est hors de question de le dissoudre au profit d'un dispositif qui ne présenterait pas les mêmes garanties. En revanche, il est évident que certaines missions ne peuvent pas être assumées à l'échelle des intercommunalités ou même des pays. Néanmoins, **la perspective d'une agence de développement économique unique et compétente pour toutes les missions ne nous paraît pas pertinente**. Nous proposons dès lors de concevoir l'appui au développement économique en **3 étages** :
 - Etage 1 : accompagnement à la création et la reprise d'entreprises, hébergement, développement endogène (accompagnement des entreprises), gestion et commercialisation du foncier de proximité. C'est l'étage de la proximité, il doit continuer à relever de l'ADSN, et ce n'est pas négociable.
 - Etage 2 : accès des PME à l'innovation, politique de filières, foncier à dimension métropolitaine. Ces missions ont vocation à relever d'un espace de coopération porté par le pôle métropolitain.
 - Etage 3 : marketing territorial, prospection. Ce niveau fait actuellement défaut ; il a vocation à être porté à l'échelle du pôle métropolitain, sous une forme à définir, sans exclure le recours à des prestataires spécialisés.
- S'agissant des zones d'activités, nous sommes prêts à **transférer au pôle métropolitain le parc d'activités Brabois Forestière**, qui par sa localisation et les activités ciblées est clairement d'intérêt métropolitain. La mutualisation de son financement et de sa commercialisation a pour corollaire le **partage des ressources fiscales** qu'il générera, nous y sommes prêts. Les recettes ainsi perçues sur les zones attractives d'intérêt métropolitain pourront alimenter un fonds commun.

2. Développement de l'activité, emploi-insertion

Dans ce domaine l'action du pôle métropolitain devra nécessairement prendre en compte les outils déjà mis en place par les territoires, notamment les maisons de l'emploi qui couvrent la quasi-totalité du périmètre du SCOT.

De même que pour l'économie, certaines missions ont vocation à rester à une échelle de proximité (animation locale, coordination des acteurs locaux, ingénierie de projets...). Sur d'autres missions, une mutualisation à l'échelle du pôle paraît en revanche pertinente (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, veille et observation, ingénierie financière du fonds social européen...).

S'agissant d'une conférence métropolitaine de l'emploi, il conviendra de préciser au préalable sa vocation et la plus-value qu'elle est susceptible d'apporter par rapport aux outils de pilotage qui existent déjà, les maisons de l'emploi ou le service public de l'emploi départemental.

3. La stratégie mobilité

Au moment du renouvellement municipal de 2014, des élus de toutes sensibilités s'étaient exprimés pour estimer que l'organisation actuelle des transports n'était pas assez efficace et imposait un « changement de logiciel ». L'amélioration de la coordination proposée dans le document de travail est indispensable ; toutefois elle n'est pas à la hauteur du défi.

L'autorité organisatrice de mobilité unique n'est aujourd'hui pas envisageable. En revanche, des progrès substantiels peuvent et doivent être accomplis rapidement sur les liaisons entre le Grand Nancy et sa couronne. La prorogation du syndicat mixte des transports urbains dans son mode de financement et de fonctionnement actuel ne le permettra pas. Le pôle métropolitain étant de type « SRU », il a vocation, dans le cadre d'une compétence spécifique réunissant les intercommunalités concernées, à **porter l'organisation de ces liaisons**, en recherchant notamment toutes les optimisations possibles entre le bus et le fer, sans doute sous-utilisé. Pour contribuer au financement de ces liaisons, qui là encore doivent être visibles pour les usagers, nous sommes prêts à assumer **l'instauration d'un versement transport additionnel** sur notre territoire comme sur les autres territoires relevant des dessertes sub-urbaines.

4. Planification territoriale

D'accord avec les orientations proposées.

5. Aménagement numérique

La desserte numérique est un enjeu de plus en plus crucial pour les territoires, quels qu'ils soient, pour l'accueil et la qualité de vie des habitants et pour le développement du tissu économique. Un territoire mal desservi, rural ou urbain, peut rapidement se trouver écarté de toute perspective de croissance démographique et économique.

Le pôle métropolitain, parce qu'il représente une masse de population significative, parce qu'il est le lieu de la solidarité entre l'urbain et le rural, parce qu'il est le point de rencontre entre les intercommunalités, le département et la région, est l'espace idéal pour porter un objectif collectif ambitieux d'aménagement numérique.

Eu égard aux enjeux, et en dépit de la complexité technique et financière du sujet, une perspective à moyen-long terme n'est pas envisageable. Nous proposons donc que le pôle métropolitain se porte garant d'une **desserte performante de tous les territoires à brève échéance**, et dans des conditions financières équitables et acceptables pour les collectivités et les usagers. Il n'est pas concevable que les territoires les plus denses

bénéficient du déploiement de la fibre par les opérateurs privés, alors que tous les autres devraient payer cher pour bénéficier de ce service indispensable.

La région élabore un plan de desserte de tout le territoire par la fibre optique. Les territoires seront appelés à cofinancer, et les sommes en jeu sont loin d'être anodines (plusieurs centaines d'euros par prise). Nous souhaitons que **le pôle métropolitain se substitue aux territoires** à cet égard, et apporte le co-financement attendu par la région. Il sera ainsi au cœur de sa vocation d'espace de solidarité entre rural et urbain.

6. Gestion des espaces naturels

Nous considérons les propositions faites dans ce domaine comme un socle minimal. D'accord pour confier au pôle métropolitain la gestion de sites comme le Massif de Haye ou la Boucle de la Moselle. Mais allons au bout d'une logique où l'on voit bien que la frontière est ténue entre l'entrée environnementale et l'entrée touristique.

Il en va du développement touristique comme du marketing territorial dans le domaine économique : pour attirer des visiteurs de Paris, d'Allemagne ou des Pays-Bas, on ne « vend » pas Neuves-Maisons, Toul ou Lunéville, mais Nancy et la Lorraine.

Nous proposons donc que le pôle métropolitain

- **élargisse fortement le nombre de sites** relevant de sa compétence (au moins en termes de financement, si ce n'est de maîtrise d'ouvrage)
- englobe à brève échéance l'ensemble des **outils de promotion touristique** (offices et maisons du tourisme), pour parvenir rapidement à une stratégie unifiée et professionnalisée de promotion et de commercialisation touristiques.

7. Logique commune en matière d'environnement

D'accord pour étudier la pertinence d'un plan climat énergie territorial à l'échelle du Sud 54.

8. Gouvernance

Qui dit coopération dit mode de gouvernance approprié, permettant à chaque territoire de prendre une part effective à la décision, respectant un équilibre entre territoires ruraux, péri-urbains et urbains, et garantissant néanmoins un circuit de décision efficace... La répartition des délégués des intercommunalités en 3 tiers (un tiers pour la métropole, un tiers pour les territoires ruraux, un tiers pour les territoires intermédiaires paraît une piste intéressante. La représentation du conseil départemental devra permettre à ce dernier de prendre une part effective à l'action du pôle. De même pour la région – même si elle semble privilégier la voie de la contractualisation plutôt que celle de l'adhésion au pôle.

Faire vivre une métropole dans un pôle métropolitain nécessite la mise en œuvre d'un **équilibre politique** respectueux, dans sa gouvernance, de la diversité des territoires et

des élus. C'est l'enjeu gagnant/gagnant de la réussite du projet politique des prochaines années.

Le pôle métropolitain changera de manière substantielle la façon de produire des politiques publiques en Meurthe-et-Moselle. Il sera appelé à gérer des compétences importantes, et il est probable que son champ d'action et son budget croisse au fil des années. Fixons-nous comme exigence d'éviter un décrochage démocratique avec une superstructure gérée par des élus au 3^{ème} degré.

Veillons en priorité à ce que le nouvel espace soit approprié par les élus des intercommunalités, voire des communes – même si cela prendra évidemment du temps. Pour cela, nous souscrivons à la création de commissions thématiques regroupant des représentants de toutes les intercommunalités, pas uniquement dans les domaines de l'économie et des transports, mais dans tous les domaines de compétence investis par le pôle métropolitain. Un conseil de développement pourra utilement éclairer les travaux des élus.

9. Financement

Pour porter des actions qui se voient à une telle échelle, il faut à l'évidence des moyens d'ingénierie. Nous sommes **d'accord sur le doublement** proposé du budget et des effectifs du syndicat mixte actuel. Nous sommes d'accord sur une clé de répartition reposant de manière significative sur le **potentiel financier** – c'est indispensable pour concrétiser la solidarité.

L'effort budgétaire sera d'autant plus facile à envisager que le pôle aura pu signer une **contractualisation** de qualité avec la région, l'Etat et l'Europe. C'est une condition sine qua non de la réussite du pôle métropolitain, car elle concrétisera l'effet de levier que le pôle doit jouer : 1 € apporté par les territoires génère X € de retombées. Bien entendu, le contenu de la contractualisation sera essentiel à cet égard : pas de saupoudrage, mais des priorités partagées et la recherche de l'équilibre.

Outre les contributions budgétaires de ses membres, le pôle métropolitain pourra mobiliser des **ressources spécifiques** :

- Le partage des recettes fiscales issues des zones d'activités métropolitaines. Nous proposons que ce fonds bénéficie notamment aux équipements et services portés dans les territoires plus ruraux et moins à même d'attirer de l'activité économique.
- Le versement transport additionnel, prélevé sur les territoires concernés
- Le reversement de la taxe de séjour pour financer l'action de promotion touristique.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 12 mai 2016

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Anne-Lise HENRY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2016_77

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Groupement de commandes - Achat de gaz

L'ouverture à la concurrence pour l'approvisionnement en gaz naturel est devenue une obligation pour les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2015 pour les bâtiments ayant une consommation annuelle de plus de 200 MWh et depuis le 1^{er} janvier 2016 pour les bâtiments ayant une consommation annuelle de plus de 30 MWh. La CCMM est concernée par l'ancien site de l'INRS.

Le Grand Nancy a initié un groupement de commandes, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2015.

Ce dernier groupement était basé sur une durée de deux ans et arrive donc à échéance fin 2016. Il convient désormais de relancer un groupement de commandes pour la période 2017-2018 auquel il vous est proposé d'adhérer comme cela a pu être fait pour l'approvisionnement en électricité des bâtiments communautaires.

Ce groupement permet :

- d'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- d'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui au regard de leur volume d'achat ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

A ce titre, une participation financière versée par les membres est prévue chaque année à hauteur de 0,4 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand Nancy et de 0,5 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'agglomération.

Un plafond de 10 000 € est mis en place pour les partenaires ayant de grosses consommations.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par la Communauté Urbaine du Grand Nancy en application de sa délibération du 1^{er} avril 2016.

- **approuve** la participation financière de la CCMM fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

- **autorise** le président à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2016_78

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Mise en réserve du taux de cotisation foncière des entreprises

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est régie par des règles strictes de lien avec les impôts ménages : le taux de CFE ne peut pas augmenter davantage que le taux d'augmentation des impôts ménages (CC + communes) de l'année N-1.

Lorsqu'elle n'utilise pas son droit à augmentation, la CC a la possibilité de le mettre en réserve pour une éventuelle utilisation ultérieure. La CCMM le faisait systématiquement. Jusqu'à présent, une simple inscription sur l'état 1259 suffisait; aujourd'hui les services fiscaux demandent une délibération.

Le conseil communautaire est donc invité à mettre en réserve le droit à augmentation (1,15 point) non utilisé en 2016.

Pour mémoire, le taux de CFE est de 24.16 %, inchangé depuis 2012. Le montant prévisionnel des bases 2016 de CFE notifié à la CCMM est de 9 131 000 €, soit un produit attendu de 2 206 000 €.

En réponse à Richard Renaudin, Filipe Pinho précise que la capitalisation du taux se cumule sur plusieurs années.

Jean-Paul Vinchelin rappelle qu'une révision est en cours des valeurs locatives des locaux professionnels.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **décide** de mettre en réserve la fraction de taux de CFE de 1,15%, qui sera utilisable jusqu'en 2019.

DÉLIBÉRATION N° 2016_79

Rapporteur :

Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de la cohésion sociale

Objet :

Maintien de la garantie d'emprunt – Ferme de la Faisanderie

Par délibération n°49 du 24 avril 2014, la CCMM a accordé sa garantie à l'association la Ferme de la Faisanderie, sise chemin le Comte à Bainville-sur-Madon, à hauteur de 50%, soit 250 000 €, d'un emprunt destiné à la construction d'une auberge, et dont les caractéristiques étaient les suivantes :

- Etablissement bancaire : Caisse d'épargne
- Montant : 500 000 €
- Taux fixe : 3.57 %
- Durée : 20 ans
- Frais de dossier : 1500 €

La Ferme de la Faisanderie a décidé de négocier auprès de la Caisse d'Epargne une diminution du taux d'intérêt de cet emprunt, et sollicite de la CCMM le maintien de sa garantie, ce que le conseil est appelé à ratifier.

En réponse à Claude Guidat, Filipe Pinho confirme que comme dans la délibération initiale la garantie porte bien sur 50% de l'encours.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **maintient** sa garantie à l'association la Ferme de la Faisanderie, sise chemin le Comte à Bainville-sur-Madon, à hauteur de 50%, de l'emprunt souscrit en 2014 et destiné à la construction d'une auberge, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

- Capital restant dû au 05/06/2016 : 473 592,74 €
- Indemnités de remboursement anticipé capitalisée : 23 679,64 €
- Durée : 222 mois à compter du 05/07/2016
- Taux : 2,27% fixe

- **s'engage**, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'épargne, à se substituer à l'association la Ferme de la Faisanderie pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressource nécessaire à ce règlement.

- **autorise** le président à intervenir au nom de la communauté de communes aux contrats de prêts passés entre la Caisse d'Épargne et l'emprunteur.

DÉLIBÉRATION N° 2016_80

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Conventions CCMM / APIC - CCMM/ GESEMM

Le développement de l'emploi est une priorité forte affirmée par la CCMM dans son projet de territoire. Dans cette optique, la CCMM conclut notamment chaque année une convention avec le GESEMM (Groupement d'Employeurs Solidaires de Moselle et Madon).

Depuis 2007, le GESEMM intervient dans le but de fédérer et de mutualiser les associations du territoire dans le champ de l'insertion par l'activité économique et d'aide à la personne.

Ce groupement permet de consolider les structures d'insertion par l'activité économique du territoire, pérenniser l'outil d'insertion et réorganiser les parcours d'insertion des publics accueillis en créant des passerelles entre les structures.

Depuis mars 2000, l'APIC intervient dans le champ de l'insertion par l'activité économique par le biais d'un chantier d'insertion. L'appellation "chantier d'insertion" désigne une réalisation confiée par un donneur d'ordre public englobant l'apprentissage ou le réapprentissage de savoir-faire professionnels, dans un cadre pédagogique et d'accompagnement des personnes. Le chantier permet la promotion des individus et le renforcement des liens sociaux.

En 2016, le partenariat avec ces 2 acteurs de l'insertion se déclinera en 2 conventions distinctes qui ont pour objet de définir les modalités et conditions de coopération entre la CCMM et le GESEMM et l'APIC. La distinction entre ces 2 conventions permettra à l'APIC de bénéficier dans sa totalité d'une subvention au titre du FSE. Comme à l'habitude, le partenariat inclut la réalisation par l'APIC d'un certain nombre de missions d'entretien de terrains et voiries pour le compte de la CCMM.

La CCMM s'engage à verser au GESEMM une subvention de 58 500 € au titre de l'année 2016 pour l'activité de l'APIC et de Roues Libres (association dissoute et activité reprise par APIC). Pour mémoire, une somme totale de 61 000 € est inscrite au budget primitif à cet effet.

Par ailleurs, la CCMM met toujours à disposition du GESEMM et de l'APIC les ateliers situés au Champ le Cerf.

En contrepartie :

- l'APIC réalisera des travaux d'entretien et d'espaces verts relevant de la compétence de la CCMM afin de développer son support d'activité de chantier d'insertion. Celui-ci doit permettre à des personnes éloignées de l'emploi d'avoir un contrat de travail, de se réhabituer à tenir un poste, de se resocialiser, de travailler l'autonomie, la faculté d'adaptation, de mobilité, facteurs de professionnalisation tant sur le plan des savoir-faire que du savoir-être.
- Le GESEMM s'engage à recruter un ou plusieurs salariés afin de les mettre à disposition des Associations membres selon leurs besoins respectifs par prestations de services, en ce qui concerne l'accompagnement socio professionnel, la comptabilité, l'ingénierie de direction et la prospection et le suivi commercial.

Le conseil est invité à approuver les nouvelles conventions avec le GESEMM et l'APIC, et à autoriser le président à les signer.

Après le vote, Jean-Paul Vinchelin souligne que Néo + est passé par un redressement judiciaire à hauteur de 400 000 €, et que l'association vient de finir de payer l'intégralité de sa dette. Il propose que la CCMM envoie un mot de sympathie aux responsables de l'association.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** les conventions avec le GESEMM et l'APIC.
- **autorise** le président à signer ces conventions.

DÉLIBÉRATION N° 2016_81

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Décision modificative n°1 - budget assainissement

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget assainissement.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget assainissement 2016 conformément au tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
R7711	Ajustement crédit solde litige travaux Thélod		10 994,00 €
D023	Ajustement de crédits	10 994,00 €	
Total		10 994,00 €	10 994,00 €
INVESTISSEMENT			
D21351-478	Rectification affectation crédits travaux Richardménil	-35 000,00 €	
D2315-482	Rectification affectation crédits travaux Richardménil	35 000,00 €	
D2315 - 504	Ajustement crédit solde litige travaux Thélod	2 385,00 €	
R021	Ajustement de crédits		10 994,00 €
R1641	Ajustement de crédits		-8 609,00 €
Total		2 385,00 €	2 385,00 €

DÉLIBÉRATION N° 2016_82

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Décision modificative n°1 - budget eau

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget eau.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget eau 2016 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET EAU**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
R7711	Ajustement crédit solde litige travaux Thélod		14 255,00 €
D023	Ajustement crédit solde litige travaux Thélod	14 255,00 €	
Total		14 255,00 €	14 255,00 €
INVESTISSEMENT			
D2315-561	Ajustement crédit solde litige travaux Thélod	3 238,00 €	
D21561-578	Ajustement de crédits	3 000,00 €	
R021	Ajustement crédit solde litige travaux Thélod		14 255,00 €
R1641	Ajustement crédits		-8 017,00 €
Total		6 238,00 €	6 238,00 €

DÉLIBÉRATION N° 2016_83

**Rapporteur :
Filipe PINHO - Président**

**Objet :
Décision modificative n°1 - budget principal**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget principal.

Le conseil communautaire,
 après en avoir délibéré,
 à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget principal 2016 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N° 1
 BUDGET PRINCIPAL**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONTIONNEMENT			
D60611 - 202 - 524	Aire de grand passage GDV	15 000,00 €	
D60612 - 202 - 524	Aire de grand passage GDV	42 250,00 €	
D60632 - 202 - 524	Aire de grand passage GDV	3 000,00 €	
D611 - 202 - 524	Aire de grand passage GDV	2 000,00 €	
D6132 - 202 - 524	Aire de grand passage GDV	3 000,00 €	
D615231 - 202 - 524	Aire de grand passage GDV	20 000,00 €	
D6156 - 202 - 524	Aire de grand passage GDV	150,00 €	
D6282 - 202 - 524	Aire de grand passage GDV	20 000,00 €	
R70328 - 202 - 524	Aire de grand passage GDV		1 800,00 €
R74758 - 202 - 524	Aire de grand passage GDV		70 267,00 €
D61551-102-020	Ajustement crédits entretien matériel roulant	-300,00 €	
D61551-1237 - 30	Ajustement crédits entretien matériel roulant	58,00 €	
D61551-201 - 524	Ajustement crédits entretien matériel roulant	63,00 €	
D61551-2045 - 816	Ajustement crédits entretien matériel roulant	2 000,00 €	
D61551-2091 - 020	Ajustement crédits entretien matériel roulant	-1 471,00 €	
D61551-2523 - 522	Ajustement crédits entretien matériel roulant	-250,00 €	
D61551-2524 - 522	Ajustement crédits entretien matériel roulant	270,00 €	
D61551- 2528 - 422	Ajustement crédits entretien matériel roulant	410,00 €	
D61551- 801 - 413	Ajustement crédits entretien matériel roulant	1 150,00 €	
D61551- 9030 - 020	Ajustement crédits entretien matériel roulant	70,00 €	
D61551- TDLUGEN - 820	Ajustement crédits entretien matériel roulant	22,00 €	
R70872-203	Ajustement crédits refacturation budgets annexes		2 000,00 €
D023	Ajustement virt section investissement	-33 355,00 €	
Total		74 067,00 €	74 067,00 €

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
D021	Ajustement virt section investissement		-33 355,00 €
D2181-200	Climatiseurs PIMM	13 100,00 €	
D2315-502	Travaux aménagement pôle technique	8 500,00 €	
R1641	Ajustement de crédits		54 955,00 €
Total		21 600,00 €	21 600,00 €

DÉLIBÉRATION N° 2016_84

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Décision modificative n°2 - budget valorisation des ordures ménagères

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget valorisation des ordures ménagères.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget valorisation des ordures ménagères 2016 conformément au tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET VALORISATION DES ORDURES MENAGERES

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
D2158-102	Aménagements PAV	62 500,00 €	
R1318	Aménagements PAV		52 500,00 €
R10222	Aménagements PAV		10 000,00 €
D238-104	Avance forfaitaire marché déchèterie	35 000,00 €	
D2313-104	Avance forfaitaire marché déchèterie	-35 000,00 €	
R238-041	Reprise avance forfaitaire marché déchèterie		35 000,00 €
D2313-041	Reprise avance forfaitaire marché déchèterie	35 000,00 €	
Total		97 500,00 €	97 500,00 €

La secrétaire,

Anne-Lise HENRY



Le président,

Filipe PINHO.

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2016_ 77	Commande publique	Groupement de commandes - Achat de gaz
2016_ 78	Finances	Mise en réserve du taux de cotisation foncière des entreprises
2016_ 79	Finances	Maintien de la garantie d'emprunt – Ferme de la Faisanderie
2016_ 80	Commande publique	Conventions CCMM / APIC - CCMM/ GESEMM
2016_ 81	Finances	Décision modificative n°1 - budget assainissement
2016_ 82	Finances	Décision modificative n°1 - budget eau
2016_ 83	Finances	Décision modificative n°1 - budget principal
2016_ 84	Finances	Décision modificative n°2 - budget valorisation des ordures ménagères

Signatures

Stéphane	BOEGLIN	Suppléé par James HARDEL	Lydie	ROUYER	
Xavier	BOUSSERT		Pascal	SCHNEIDER	Procuration à Jean-Paul VINCHELIN
François	BRAND		Marie-Laure	SIEGEL	
Jean-Marie	BUTIN	Procuration à Etienne THIL	Ismail	TAHTACI	Excusé
Claude	CIAPPELLONI		Etienne	THIL	
Gérard	FONTAINE		Hervé	TILLARD	
Jean-Luc	FONTAINE		Jean-Paul	VINCHELIN	
Denis	GARDEL		Florence	WAZYLEZUCK	
Delphine	GILAIN	Procuration à Sandrine LAMBERT	Thierry	WEYER	
Dominique	GOEPFER		Denise	ZIMMERMANN	
Michel	GRILLOT				
Claude	GUIDAT		Suppléants*		
Christophe	HANU	Procuration à Patrick POTTS	Bernard	ANDRE*	
Anne-Lise	HENRY		Thierry	BARATEAU*	
Michel	HEQUETTE		Didier	BATAILLARD*	
Gilles	JEANSON	Excusé	Bénédicte	FLORENTIN*	
Marie-Louise	KADOK		Valentin	GOBETTI*	
Daniel	LAGRANGE	Procuration à Jean-Marie BUTIN	James	HARDEL*	Supplée Stéphane BOEGLIN
Sandrine	LAMBERT		Philippe	MARCHAND*	
Jean	LOPES		Audrey	NORMAND*	
Catherine	NOEL		Jean-Pierre	OUDENOT*	
Filipe	PINHO		Ghislain	PAYMAL*	
Patrick	POTTS		André	POIRSON*	
Dominique	RAVEY		Cédric	TROCHAIN*	
Richard	RENAUDIN				

* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

